



REGROUPEMENTS DISCIPLINAIRES DU CIUSSS-EMTL

En complémentarité avec les activités disciplinaires déjà en place dans les différentes directions-clientèles, la Direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles (DSM-PP) propose des regroupements disciplinaires animés par les conseillers cadres. Ces rencontres offrent un espace pour aborder des questionnements cliniques qui concernent l'ensemble des intervenants d'une même discipline, particulièrement en contexte du CIUSSS-EMTL.

Ces rencontres, appréciées pour leur capacité à initier des réseaux entre pairs, renforcent l'identité professionnelle, tout en permettant de partager et d'enrichir les savoirs spécifiques à chaque discipline.

PRINCIPES DE BASE

- Réseautage disciplinaire et partage de connaissances.
- Valorisation des compétences par discipline.
- Sentiment d'appartenance au sein du CIUSSS-EMTL.
- Mobilisation et renforcement de l'identité disciplinaire des intervenants.

VISÉES

- Échanger sur des questions propres à la discipline.
- Transmettre des connaissances transversales en lien avec la discipline.
- Soutenir la collaboration avec le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) et les directions-clientèles.
- Permettre de mieux se connaître (ex.: offre de service de certains programmes-clientèles, pratiques ou projets qui se démarquent au sein de la discipline).
- Bonifier les canaux de communication avec les ordres professionnels et les partenaires externes.

EXCLUSION

- Enjeux clinico-administratifs et syndicaux.

CLIENTÈLE CIBLÉE

- Personnel du Conseil multidisciplinaire de la catégorie syndicale 4 et les inhalothérapeutes (environ 70 titres d'emploi et plus de 2 800 membres).

MODALITÉS

Participation

- Il est fortement recommandé aux intervenants de participer aux activités du regroupement disciplinaire.

Libération

- La libération des intervenants et le budget ont été entérinés par le Comité des directions (CoDir) du CIUSSS-EMTL.
- Le temps de libération des intervenants se fait pendant les heures de travail (en **temps régulier**).
 - Temps imputable au **budget du PDC** (niveau 1) : **1 heure 30 minutes** – Code horaire **FOC4** à mettre à la feuille de temps (1 heure sera calculée à votre temps régulier).

Calendrier annuel

- Chaque année, une planification des titres d'emploi qui bénéficieront d'une activité de regroupement disciplinaire CIUSSS-EMTL sera produite et diffusée aux gestionnaires et disponible sur la page intranet.

Formes possibles de l'activité

- Un ordre du jour est construit, incluant des échanges entre les professionnels et un partage de savoirs.
- Le temps accordé est d'une durée de deux heures trente minutes maximum.
- L'activité peut se réaliser en présentiel ou en virtuel.

Attestation de participation

- Une attestation de présence aux regroupements disciplinaires sera envoyée aux participants par le service de formation.

Mise à jour : 27 août 2024